

# Guide de présentation des candidatures Prix Relève

---

 **PRIX**  
**Acfas 2025**  
Bourse pour la relève

  
**Acfas**  
Faire avancer  
les savoirs

Date limite de réception des dossiers : 15 octobre 2024, à 23 h 59

## 1. Description des Prix Acfas Relève

Créés en 2022, les Prix Acfas Relève visent à mettre en valeur la pluralité des parcours en recherche de cinq membres de la relève étudiante, dans tous les champs disciplinaires. Les chemins vers la recherche scientifique étant rarement linéaires, ces prix entendent souligner la multiplicité des trajectoires (personnelle, professionnelle, disciplinaire, etc.) des étudiant-es et l'impact de celles-ci sur leur vocation en recherche. À travers ces prix, l'Acfas souhaite penser l'excellence de la recherche au-delà de la qualité du dossier académique et encourager les étudiant-es à poursuivre leur parcours en recherche.

Les catégories des Prix Acfas Relève sont celles des communications libres du congrès de l'Acfas : sciences de la santé (section 100), sciences naturelles, mathématiques et génie (section 200), lettres, arts et sciences humaines (section 300), sciences sociales (section 400) et éducation (section 500).

**Une bourse de 2000 \$ est remise à la personne lauréate de chaque catégorie.**

**Prix parrainé par le ministère de la Langue française du Québec.**

## 2. Critères d'admissibilité

La personne doit déposer elle-même sa candidature.

La personne doit avoir présenté une communication libre orale ou par affiche à titre de première autrice ou de premier auteur au 91e Congrès de l'Acfas.

La personne doit avoir été inscrite à la maîtrise ou au doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur canadien, au moment de l'acceptation de sa communication au 91e Congrès de l'Acfas.

La personne doit s'exprimer en français.

Une personne ayant soumis sa candidature à l'édition précédente des Prix Acfas Relève et qui a présenté une communication libre au 91e Congrès de l'Acfas peut à nouveau postuler.

Une personne ayant déjà été récompensée par un Prix Acfas Relève n'est pas admissible aux éditions suivantes du concours.

## 3. Documents à transmettre

*Tous les documents demandés doivent être présentés en français.*

### 3.1 Curriculum vitae actualisé avec coordonnées complètes

Votre curriculum vitae à jour, incluant vos coordonnées complètes, d'un maximum de deux pages. Celui-ci ne sera pas transmis aux membres du jury et sera utilisé uniquement à des fins d'information et de validation par la permanence de l'Acfas.

### 3.2 Lettre de soutien

Vous devez présenter une lettre de soutien (500 mots au maximum, comptés et affichés) d'un individu tiers (l'individu n'est pas obligatoirement le ou la directeur-trice de recherche). Cette lettre atteste de vos qualités de chercheur·euse et expose la manière dont vous vous démarquez par votre parcours, et ce, indépendamment de vos résultats scolaires, publications, bourses, etc. Cette lettre ne sera pas transmise aux membres du jury et sera utilisée uniquement à des fins d'information et de validation par la permanence de l'Acfas.

### 3.3 Document anonyme Parcours de recherche

Ce document, rédigé en français et anonyme (sans faire mention de votre nom et de votre prénom), doit présenter votre parcours de recherche en 1200 mots (au maximum, comptés et affichés). Il constitue le seul matériel pour l'évaluation et les délibérations du jury.

Dans ce texte, vous devez raconter comment vos expériences personnelles et professionnelles ont façonné votre parcours de recherche, votre intérêt de recherche, mais aussi comment votre parcours influence votre capacité à réaliser votre recherche. Vous pouvez également mentionner des éléments de votre parcours que vous jugez importants de votre parcours et qui démontrent, selon vous, votre capacité à faire face à l'adversité, à sortir de votre zone de confort ou à faire preuve de résilience.

Le formulaire Parcours de recherche doit permettre à un jury multidisciplinaire de bien saisir votre parcours et les expériences qui vous ont guidé vers votre recherche. Votre présentation doit répondre aux critères d'évaluation suivants :

- 40 % Expliquez les motivations et les expériences personnelles qui vous ont mené à entreprendre un parcours en recherche. Exposez ensuite comment votre parcours vous a amené à vous intéresser à votre problématique de recherche, et les raisons qui vous ont poussé à vous engager dans une réflexion intellectuelle autour de cette problématique.
- 30 % Présentez la vision de votre projet de recherche et ce qui vous motive à contribuer à l'avancement des connaissances dans votre domaine. Montrez également ce qui vous motive sur le plan des retombées sociétales de votre recherche (social, environnemental, économique, etc.).
- 30 % Démontrez comment les compétences et les connaissances acquises au fil de vos expériences sont mobilisées pour réaliser votre projet de recherche.

## 4. Évaluation et jurys

L'évaluation est faite par un jury spécifique à chacune des 5 catégories : sciences de la santé (section 100), sciences naturelles, mathématiques et génie (section 200), lettres, arts et sciences humaines (section 300), sciences sociales (section 400) et éducation (section 500). La permanence de l'Acfas s'assure de créer des jurys représentatifs et diversifiés.

À quelques exceptions près, les membres des jurys sont des chercheuses ou des chercheurs.

Les délibérations des jurys, ainsi que leur composition, demeurent confidentielles.

## 5. Comité Relève

Le comité Relève de l'Acfas est un comité permanent du conseil d'administration de l'Acfas. Il est formé de 10 membres issus du conseil, de la permanence et de l'externe.

Le comité a pour mandat de structurer l'offre de l'Acfas pour la relève, de répondre aux besoins de la relève et de sensibiliser celle-ci et les professionnel·les aux compétences acquises au cours d'un cursus universitaire aux cycles supérieurs.

Le comité et la permanence effectuent annuellement une révision des procédures et critères relatifs aux Prix Acfas Relève. Parmi les données appuyant cette révision, ils tiennent compte des commentaires et recommandations soumis par chacun des jurys.

## 6. Soumission du dossier

Date limite de réception des dossiers : 15 octobre 2024, à 23 h 59

### Résumé des documents à déposer

Tous les documents demandés doivent être présentés en français. Veuillez faire parvenir le dossier par courriel en trois fichiers distincts, en format PDF :

- Votre curriculum vitae à jour, incluant vos coordonnées complètes, d'un maximum de deux pages ;
- Une lettre de soutien d'un maximum de 500 mots ;
- Le formulaire Parcours de recherche complété, d'un maximum de 1200 mots.

Aucun autre document ne doit accompagner la candidature.

Adresse courriel d'envoi : [capucine.detourbe@acfas.ca](mailto:capucine.detourbe@acfas.ca)

## 7. Suites et diffusion

Dans un premier temps, les choix des jurys sont communiqués à la permanence de l'Acfas. Puis, celle-ci avise directement les personnes lauréates. Enfin, toutes les personnes ayant présenté des candidatures sont informées des résultats. Ces différentes étapes ont lieu au printemps suivant l'appel de candidatures.

Une opération de diffusion est ensuite élaborée par l'équipe de l'Acfas, en collaboration avec de multiples partenaires. Un embargo sur le nom des récipiendaires est maintenu jusqu'au jour de la remise des prix, au printemps 2025, lors du 92e Congrès de l'Acfas.



**Acfas**

Faire avancer  
les savoirs